



NATIONS UNIES
CONFÉRENCE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 2011
DURBAN, AFRIQUE DU SUD

BACK FROM DURBAN

Newsletter

Alors que cette nouvelle année commence avec une météo anormalement chaude (la nuit de la Saint Sylvestre a battu des records de température, avec 13°C à Paris, du jamais vu), faisons le point sur la 17^{ième} Conférence sur le Changement Climatique, qui s'est déroulée à Durban, du 28 novembre au 9 décembre 2011.

Après l'échec de Copenhague en 2009, le sommet de Durban était attendu comme celui de la dernière chance. Alors que l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) annonçait que la concentration atmosphérique en GES a battu des records en 2010, les 190 pays n'ont pas réussi à tomber d'accord sur des engagements forts. Dans le même temps, le Canada annonçait son abandon dans la lutte contre les émissions de GES...

DE KYOTO A DURBAN : UNE COMMUNAUTE INTERNATIONALE A PLUSIEURS VITESSES ?

Par Albert FERRARI

L'Histoire des négociations internationales concernant les efforts à fournir pour atténuer le réchauffement climatique est révélatrice des différents efforts fournis par les Etats à ce sujet, mais aussi de leurs intérêts et de leur propre Histoire nationale.

Dès la fin des années 1980, la communauté internationale montre qu'elle se préoccupe du changement climatique en créant le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC). Mais c'est en 1992 après la fin de la Guerre Froide que l'initiative prend de l'ampleur avec le Sommet de la Terre de Rio.

Ce sommet international, organisé sous l'égide de l'ONU dans le cadre du programme des Nations-Unies pour l'Environnement et le Développement est encore aujourd'hui considéré comme une réussite. Ce sommet aboutit à la Déclaration de Rio où sont annoncées des lignes d'actions pour une meilleure gestion de la planète et où les Etats reconnaissent leur rôle dans la défense de l'environnement. Pourtant cette déclaration n'est pas un accord contraignant et laisse la voie libre aux Etats dans l'exploitation de leurs ressources alors même que l'article 2 prévoit de stabiliser l'émission de gaz à effets de serre (GES) à un niveau qui « empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Ainsi, bien qu'unanime sur le constat du rôle de l'homme sur le changement climatique, la Communauté ne trouve

pas vraiment d'accord sur les actions à mener. Dans la Convention-cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique signée en 1992 par 169 pays deux principes révélateurs de cette mésentente sont reconnus : le principe de responsabilité commune mais différenciée (pour le réchauffement climatique) et le principe du droit au développement (des pays émergents).

C'est sur cette base qu'en 1997 le protocole de Kyoto visant à la réduction des GES est ratifié. Il proclame l'engagement de réduire les émissions entre 2008 et 2012 de 5,2% par rapport à l'année cible 1990. Ce premier pas demandait un effort particulier aux pays industrialisés. Mais là encore alors que l'Union Européenne s'engage à réduire de 8% le total de ses émissions, les Australiens qui sont pourtant de plus émetteurs de GES se voient autorisés à maintenir leur niveau d'émission.

En annonçant en 2001 qu'ils n'allaient pas ratifier le protocole de Kyoto, les Américains ont bloqué les avancées auxquelles on aurait pu s'attendre. Sachant que ce pays émet 25% des émissions mondiales de GES, cela mettait en cause tout le processus ; en effet il fallait qu'au moins 55% des pays représentant au moins 55% des émissions de GES appliquent le protocole pour que celui-ci soit valide. La situation se débloque lorsqu'en 2004, la Russie s'engage à signer quant à elle le futur accord. Cet accord entre en vigueur le 16 février 2005.

Outre les engagements de réduction des GES, le protocole de Kyoto instaure trois mécanismes : un marché de permis négociables à émettre, un mécanisme de financement de projets de stockage de carbone ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre et un mécanisme soutenant les projets « propres » dans les pays en voie de développement.

Suite à ce premier investissement de la part des pays industrialisés, il a fallu négocier l'après-Kyoto. Cette deuxième étape, impliquant la participation des pays en voie de développement n'est toujours pas clairement définie. Les négociations sur l'après-Kyoto ont commencé dès 2005 à Montréal : le protocole n'ayant un effet contraignant que jusqu'à la fin de l'année 2012.

C'est ainsi qu'en 2007, à Bali, la Communauté internationale s'engage à trouver un accord avant 2009. L'Union Européenne a toutefois été empêchée de fixer des objectifs de réductions des GES de 20% à 40% d'ici à 2020 par les Etats-Unis soutenus par le Japon, la Russie, le Canada et la Russie. L'UE s'est retrouvée isolée dans le concert des grandes puissances pour imposer des contraintes sur les objectifs à atteindre.

Cette situation s'est reproduite en 2009 à Copenhague : l'engagement avait été pris de trouver un accord à cette date au plus tard et on a pu vérifier que même lorsque l'UE a une position commune unique, cela ne suffit pas pour peser dans les négociations. Il y avait certes des alliances (avec les pays sensibles au problème du réchauffement climatique et ceux qui en sont victimes) et des valeurs à respecter (protéger notre planète), mais une dernière considération n'avait pas été prise en compte dans les négociations qui ont représenté un échec pour l'UE : l'intérêt des autres puissances développées et en développement.

Ainsi, depuis 1995, les Conventions-cadres des Nations-Unies sur les Changements Climatiques se sont enchaînées au rythme d'une par an sans porter pour autant de solutions pour un après-Kyoto. Et si le constat sur le réchauffement climatique est unanime, c'est bien le caractère contraignant des engagements climatiques qui divise, ce qui aboutit donc à une non-décision. C'est vrai pour le changement

climatique comme pour la finance que certains voudraient réguler : si tout le monde ne suit pas, aucune décision ne sera prise.

Durban : les négociations de l'après-Kyoto



DURBAN : UN ECHEC PREVISIBLE ?

Par Didier KAHN

Le Sommet COP 15 de Copenhague¹ avait été considérablement médiatisé, avec une réunion de clôture des chefs d'Etats pour conclure

¹ Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

la négociation et sauver la planète. Cependant, l'échec des négociations a révélé les intérêts contradictoires des parties.

Les démocraties européennes ont montré une sensibilité aux questions environnementales, à la hauteur de la responsabilité historique des émissions de CO₂ de la révolution industrielle. En effet, les dérèglements climatiques actuels correspondent notamment aux émissions de CO₂ du siècle écoulé. Le gaz carbonique d'origine anthropique ne quitte l'atmosphère qu'au bout de un siècle.

L'engagement militant des européens n'a pas entraîné le deuxième émetteur de CO₂, les Etats-Unis (5.4 milliards de CO₂ par an), dont les intérêts économiques guident la politique en dépit de toute considération de nature écologique. C'est ainsi que les USA refusent fermement tout accord juridiquement contraignant tel que le Protocole de Kyoto.

Dans une manœuvre pour déborder sur sa droite l'allié américain, les européens ont tenté sans succès de convaincre les Chinois de la nécessité d'un accord, alors même que ce pays est le leader du groupe dit des 77, qui rassemble les BRIC et des pays très exposés aux risques climatiques.

Ces pays émergents devenus l'usine du monde et les producteurs de matières premières fossiles et/ou des produits forestiers et agricoles, sont aujourd'hui de considérables émetteurs de gaz à effet de serre. Alors que les Etats-Unis ne se sentent pas culpabilisés par les émissions qu'ils génèrent, les 77 pour leur part, rappellent les Occidentaux à leur responsabilité historique.

Et pendant ce temps la Terre tourne, tandis que l'humanité continue à dégrader son cadre de vie. Les Terriens doivent se rappeler que ce

n'est pas la planète qui est en danger. Elle a 4 milliards d'années de vie, et ne disparaîtra que dans 4 autres milliards d'années. C'est la vie humaine sur notre planète qui est en danger.

Après l'échec de Copenhague, la COP 16 de Cancun a été « un coup pour rien ». Il fallait digérer la situation née un an auparavant. La création d'un « Fonds Vert 2020 » doté de 100 milliards de \$ par an pour aider les pays pauvres à lutter contre les conséquences des dérèglements climatiques n'engage pas trop. « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient » était une formule un rien cynique de Jacques Chirac.

En réunissant à Durban la COP 17, dans un des pays émergents connus pour ses centrales électriques à charbon fortement émettrices de CO₂, les Etats membres de l'ONU se préparaient-ils vraiment à renouveler l'accord de Kyoto qui expire au 31 décembre 2012 ? Le Japon, le Canada, la Russie annonçaient avant même la conférence leur décision de quitter cet accord juridiquement contraignant. Les Etats-Unis proclamaient leur hostilité à ce dispositif, renforcée par la victoire des Républicains à la Chambre des Représentants.

Qui restaient-ils à convaincre ? La Chine et ses alliés. C'est ce que défendait sur France Culture Sébastien Blavier, un responsable de Réseau Action Climat France présent à Durban.² C'est aussi ce que souligne Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie dans un entretien publié sur Le Figaro.fr « Climat : La Chine a entraîné les Etats-Unis et l'Inde »³.

² <http://www.rac-f.org/Durban-la-nuit-n-aura-pas-suffi.html>

³ <http://www.lefigaro.fr/environnement/2011/12/11/01029-20111211ARTFIG00031-climat-la-chine-a-entraine-les-etats-unis-et-l-inde.php>

Car les intérêts des chinois sont différents de ceux des états occidentaux hostiles à la reconduction du protocole de Kyoto. Ainsi la Chine est-elle devenue le plus gros émetteur de CO₂ avec 7 milliards de tonnes annuels. Sur la base de statistiques de l'Agence d'information sur l'énergie (USA), *Le Guardian* vient de publier un nouvel outil interactif permettant différentes comparaisons d'émissions de gaz à effet de serre par habitant, par pays, au plan historique, etc.⁴

Le Monde.fr du 11 décembre 2011 écrit que « La 17e conférence des Nations unies sur le climat s'est finalement achevée, à l'issue de deux nuits blanches consécutives de discussions, par un accord prévoyant d'établir d'ici à 2015 un pacte global de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du réchauffement climatique. »⁵

Pour sa part, Réseau Action Climat France exprime que « Si la conférence de Durban devait permettre de nous maintenir sous les 2°C de réchauffement, elle a clairement failli à sa mission. Avec les objectifs actuellement sur la table, nous nous dirigeons vers un réchauffement de 4°C. Pour sa part, le Fonds vert pour le climat a été mis sur pied. Mais c'est une coquille vide puisqu'aucun financement n'a été prévu pour l'abonder. »⁶

Nous pourrions ainsi résumer Durban : « nous sommes au bord du gouffre, nous avons fait un pas en avant ». Et où nous mènera le pas suivant pour la COP 18 ? A Qatar, dans le pays responsable des plus fortes émissions de CO₂ par habitant, avec plus de 50 tonnes annuelles.

⁴ <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2011/12/09/qui-est-vraiment-responsable-du-changement-climatique/>

⁵ http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/12/11/climat-un-accord-a-durban-pour-un-nouveau-pacte-mondial-en-2015_1617160_3244.html

⁶ <http://www.rac-f.org/Durban-la-nuit-n-aura-pas-suffi.html>

PROTOCOLE DE KYOTO ET SANCTION DU CANADA : LA MENACE FANTÔME

Par Nicolas BERST

Le Canada a annoncé qu'il se retirait du Protocole de Kyoto. Et pour cause, il risquerait des sanctions d'un montant de 14 milliards de dollars en restant juridiquement lié au protocole. C'est du moins ce qu'affirme le ministre de l'environnement Peter Kent. Vraiment ?

Le Canada s'était engagé en signant et ratifiant le protocole de Kyoto à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6% par rapport à ce qu'il émettait en 1990 avant fin 2012.

Pour ce faire, deux moyens lui étaient proposés dans le texte : adopter des politiques nationales de réduction des émissions, ou recourir aux mécanismes d'échange de droit d'émissions.

Or, peu d'efforts ont été réalisés dans la réalisation de ces mécanismes.

De ce fait, le Canada s'est retrouvé en retard pour respecter son engagement, et sans vraisemblablement avoir la possibilité de les atteindre à temps. Alors oui, le Canada aurait bel et bien manqué à son engagement international. Mais qu'en est-il des sanctions ?

Il faut savoir que la question des sanctions en cas de non respect des engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto n'a pas été réglée lors des négociations, les différents États ne parvenant pas à trouver un accord. Tout au plus l'article 18 du Protocole prévoit que les parties devront approuver des procédures et des mécanismes

efficaces pour les cas de non-respect de ses dispositions et que si ceux-ci entraînent des conséquences liant les parties, ils doivent être adoptés « au moyen d'un amendement au présent Protocole ».

Un régime de sanction a été effectivement mis en place avec les Accords de Bonn-Marrakech, qui créent un Comité de contrôle, chargé de vérifier le bon respect des États de leurs engagements.

Si celui-ci constate qu'ils ne respectent pas leurs plafonds d'émissions, plusieurs possibilités s'offrent à lui.

Il peut tout d'abord déduire de la quantité attribuée à cet État pour la deuxième période d'engagement un nombre de tonnes égal à 1,3 la quantité de tonnes excédentaires. C'est dire que pour chaque tonne qui n'a pas été réduite, il doit y avoir non seulement compensation au cours de la deuxième période mais aussi une pénalité supplémentaire de 30%, la tonne non réduite devenant ainsi 1,3 tonne au cours de la deuxième période d'engagement.

Il peut également suspendre la participation de cet État au marché international des droits d'émission.

Enfin, il peut exiger l'élaboration d'un plan d'action afin de corriger la situation. Ce plan doit comprendre une analyse des motifs de non-respect, un exposé des mesures projetées pour remplir les obligations de réduction au cours de la période d'engagement suivante et un calendrier d'application de ces mesures pour les trois prochaines années. L'État en cause doit en outre soumettre annuellement son rapport d'étape.

Toutefois, ces Accords n'ont pas été adoptés par un amendement au Protocole de Kyoto, ce qui ne leur donne pas de force juridique obligatoire. Les États n'ont donc aucune obligation d'appliquer les

sanctions qui pourraient être prises à leur encontre. Un peu comme si on proposait aux automobilistes de payer leurs contravention uniquement s'ils le désirent.

Au final, ce n'est pas réellement à cause de possibles sanctions que le Canada s'est retiré du Protocole de Kyoto, mais plutôt parce que s'il désirait réellement atteindre les objectifs de réduction pour lesquels il s'était engagé, les politiques drastiques d'émission qu'il devrait mettre en place et les droits d'émissions qu'il devrait acheter lui coûterait effectivement des milliards de dollars.

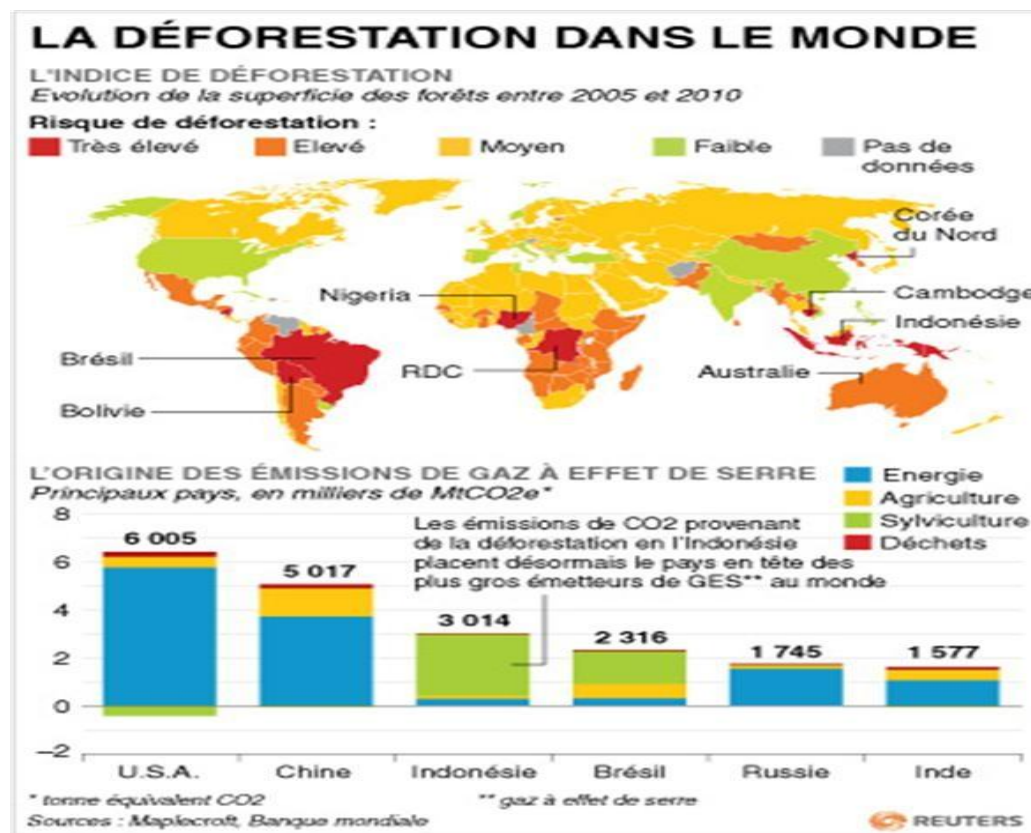
LA DEFORESTATION, GRANDE OUBLIEE DE DURBAN ?

Par Olivier BRODIN

La 17^{ème} conférence sur le Climat de l'ONU à Durban s'est terminée le dimanche 11 décembre par un accord prévoyant d'établir d'ici à 2015 un nouveau pacte mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et qui serait applicable dès 2020. Cependant, de nombreuses voix s'élèvent quant à l'omission de la question de la déforestation.

Selon les analystes, la conférence n'a pas apporté les réponses nécessaires pour freiner la déforestation. Les grandes forêts de la planète sont pourtant au cœur de la lutte contre le changement climatique. On rappelle ici que la forêt est un puits de carbone. L'arbre absorbe le carbone nécessaire à sa croissance via le mécanisme de photosynthèse. Selon les scientifiques, la destruction de la forêt, qui

libère donc de grande quantité de CO₂, représente 17% des émissions des gaz à effet de serre, à l'origine du réchauffement climatique. Soit plus que les émissions dues aux transports de toute la planète. On note également que la déforestation détruit 7 millions d'hectare par an sur la planète où vivent un milliard de personne.



Pourtant, la conférence de Cancun en 2010 avait insisté sur l'importance de la déforestation. Le mécanisme REDD+ avait alors été instauré (de l'anglais signifiant Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts). Ce système était destiné à fournir un appui financier et technique aux pays concernés pour combattre la déforestation. La version REDD+ élargit le concept initial en prenant en compte le rôle de stockage de CO2 des forêts.

Un rapport du 31 janvier 2011 a néanmoins mis à mal le REDD+. Selon les experts, le REDD+ ne pourra pas lutter efficacement contre la déforestation, notamment parce que ne prenant pas assez en compte les besoins locaux ni la demande croissante en terres agricoles et l'impact des biocarburants en termes de déforestation. Il était donc urgent d'intervenir à Durban !

Pendant, à Durban « Il n'y a pas eu d'avancées concernant la définition des ressources financières à long terme, et sans ça, nous ne pouvons pas parler de la durabilité du REDD », a regretté mercredi Louis Verchot, scientifique au Centre international de recherche forestière (Cifor). « Le REDD a été éclipsé à Durban par des questions plus larges », renchérit Bruce Cabarle, responsable de la campagne Forêt et climat au WWF. « Toutes les analyses disent qu'il faut réduire le plus rapidement possible les émissions dues à la déforestation pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C, et pour cela, le REDD est fondamental », a-t-il insisté.

Alors que la lutte contre la déforestation semble constitué un objectif prioritaire pour la lutte contre le réchauffement climatique, la vice-présidente en charge du Développement durable à la Banque Mondiale, Rachel Kyte, a quant à elle été claire : « Les forêts ne peuvent pas être préservées si les gens ont faim ». D'où une situation insoluble pour le moment.

LA FRANCE S'ENGAGE DANS LA PREVENTION DE LA DEFORESTATION DU BASSIN DU CONGO

Par Delphine PATRITTI

Face à la déforestation agressive que subit le Bassin du Congo, deuxième poumon de la planète après l'Amazonie, la France s'est engagée il y a quelques jours à fournir gracieusement à la République Démocratique du Congo des images satellites lui permettant de mieux appréhender l'état ses forêts.

En effet, à l'occasion de la conférence des Nations Unies sur le climat à Durban en Afrique du sud, la question de la disparition des forêts tropicales a été soulevée. Ce sont en effet chaque année plus de dix millions d'hectares de forêt à travers le monde qui disparaissent. Cette disparition entraîne des conséquences évidentes sur la biodiversité et la vie animale (*le gorille par exemple, ou encore l'orang outan sont des victimes directes de la déforestation*), et donc sur les populations qui dépendent de cet écosystème.

Face à cette problématique - *qui s'inscrit par ailleurs dans l'initiative REDD+ née lors de la conférence climat de Bali en 2007, et qui a vocation à récompenser les efforts en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation ou à la dégradation des forêts* - le gouvernement français s'engage à participer à l'étude des impacts de la déforestation. Ainsi, la ministre française de l'écologie Nathalie Kosciusko-Morizet a annoncé le 08 décembre 2011 son partenariat avec la République Démocratique du Congo, et la fourniture par le

gouvernement français d'images satellitaires de haute résolution permettant au peuple congolais d'étudier et d'observer les impacts de la déforestation. Suite à cette déclaration, d'autres pays africains, tels que le Cameroun ou le Gabon ont témoigné leur vif intérêt et leur volonté de rejoindre ce partenariat.

Ce projet, né il y a deux ans maintenant, a été rendu possible grâce à une subvention de 8,5 millions d'euros octroyée par le Ministère des Affaires Etrangères et Européenne, et a été mis en œuvre principalement par L'Agence Française de Développement (AFD) et la société Astrium Services, en collaboration avec plusieurs instituts. Ce projet devrait permettre de combattre la déforestation grâce notamment à un meilleur transfert de technologie satellite, et d'assurer une gestion durable des forêts d'Afrique Centrale. A terme, ce projet devrait garantir la préservation de la biodiversité locale, et protéger les populations contre les dangers liés à la déforestation.

PREMIER CONSTAT DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE

Par Antoine MASINI

Le 28 décembre 2011, Météo France a rendu public son bilan climatique provisoire pour l'année 2011. Ce rapport fait le constat d'une année exceptionnellement douce, couplée à une sécheresse rarement observée dans l'Hexagone. Pour ne rien arranger, l'organisme révèle que les normales saisonnières ne sont plus un indicateur, les températures et les données pluviométriques n'en ont jamais été si éloignées. Les premiers

signes du réchauffement climatique se feraient-il sentir directement en France, pays tempéré et considéré comme relativement à l'abri ?

Concernant les températures, il s'agit tout simplement de l'année la plus chaude depuis 1900, année la plus lointaine à laquelle peut se référer Météo France. Le plus inquiétant est le fait que ces températures ne suivent pas les normales saisonnières, l'été et plus particulièrement le mois de Juillet a été d'une fraîcheur rarement atteinte (-1,3° Celsius par rapport aux normales saisonnières) quand toutes les autres saisons ont fait monter le mercure.

Le jour de la Saint Sylvestre résume cette tendance, il n'a jamais fait aussi bon à Paris depuis 1883, et le record national de degré de chaleur a été battu à Nîmes (Gard) avec une température de 19,8 degrés à 16 heures.

Cette chaleur déjà responsable de sécheresse, s'accompagne d'un déficit pluviométrique localisé. Météo France indique « *2011 se présente à ce jour comme l'une des années les plus sèches que la France ait connu au cours des cinquante dernières années* ». Le bilan pointe les saisons printanière et automnale, les plus sèches constatées depuis 1959.

Ce constat n'est pas le même dans tout le pays, certaines régions ont été plus gravement touchées que d'autres. Pour exemple, le niveau pluviométrique a été particulièrement faible dans le Sud-ouest et la Bretagne, alors qu'il a été supérieur aux moyennes dans les régions méditerranéennes.

Si on ne peut pas faire de généralités en se basant sur une seule année, le fait qu'en 2011 les températures et la pluviométrie ne suivent ni les

moyennes, ni les répartitions habituelles, sont un signe fort du dérèglement en cours. Les tendances des prochaines années devraient se rapprocher de la normale en cas contraire le réchauffement climatique pourrait se faire plus rapidement qu'initialement prévu par les spécialistes.

LE QATAR: UN DES PAYS LES PLUS POLLUEURS ACCUEILLERA LA COP 18

Par Georgi PAFTIYSKI

La prochaine conférence de l'ONU sur le climat officiellement intitulé la 18ème Conférence des parties à la CCNUCC, ainsi que la 8e session de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP 18/CMP 8) aura lieu du 26 novembre au 7 décembre 2012 au Qatar.

Après Durban l'ONU a choisi Qatar, pays le plus grand émetteur de CO₂ par habitant au monde, pour accueillir son prochain grand rendez-vous sur les changements climatiques, la COP, se tiendra donc dans la capitale Doha. Avec seulement 1.7 million d'habitants l'Etat pétrolier émet plus de 53 tonnes de CO₂ par an par habitant, soit trois fois plus qu'un Américain. L'émirat est l'un des plus grands producteurs du pétrole, membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et détient actuellement les troisièmes réserves de gaz dans le monde après la Russie et l'Iran.

Pour justifier sa décision vivement critiquée, l'ONU a expliqué que Qatar allait faire, à l'avenir, des efforts pour améliorer son bilan carbone. Christiana Figueres, la responsable des Nations Unies pour le climat, a déclaré que Doha aurait promis de réduire ses émissions et signifié son intention d'aider les pays en développement, et notamment les petits Etats insulaires, à s'adapter aux effets du changement climatique, tels que les sécheresses ou inondations.

Selon un expert du climat présent à Durban la raison pour ce choix est ailleurs : « *On est face à des considérations financières et diplomatiques et non écologiques. Le Qatar a fait du lobbying actif pour accueillir le sommet. C'est un pays qui a de grosses capacités financières et de grosses liquidités. Il peut se payer une COP en plus d'une équipe de foot (Paris Saint-Germain)* » Il faut aussi noter que le Qatar est l'organisateur de la coupe du monde de football en 2022 et donc va se lancer dans la construction des stades climatisés et des infrastructures riches en rejets de CO₂.

Malgré le choix controversé du Qatar, la COP 18 doit développer la "Plateforme de Durban" qui comprend une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto qui commencera à partir de janvier 2013, évitant un vide à la fin de la première période d'engagement, qui finit en 2012. La durée de cette deuxième période d'engagement doit être décidée à Doha. Mais selon Pablo Solon, ancien négociateur en chef de Bolivie, « *il est faux d'affirmer qu'une deuxième période d'engagements du protocole de Kyoto a été adoptée à Durban. La décision actuelle a seulement été reportée à la prochaine COP, sans engagement de réduction d'émissions de la part des pays riches. Cela signifie que le protocole de Kyoto restera en vie jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un nouvel accord*

encore plus faible ». Il est donc difficile de prévoir quelle sera l'ambiance entre les pays lors de la prochaine conférence de l'ONU sur le changement climatique à Doha, Qatar.

RIO+20, CINQUIEME SOMMET DE LA TERRE, VERS UN NOUVEAU FIASCO ?

Par Edouard ESCOT

Alors que le COP 17 de Durban a laissé un goût amer à tous ceux qui espéraient des avancées fortes en matière de lutte contre le réchauffement climatique, on oublie quelque peu le développement durable, au sens large.

Du 20 au 22 juin 2012, Rio de Janeiro sera le théâtre du cinquième Sommet de la Terre, événement décennal. Les deux grands thèmes de cette conférence seront « l'économie verte » et « le cadre institutionnel du développement durable ».

Lors de la première réunion de préparation de la conférence (PrepCom 1), on avait déjà établi un certain nombre d'outils politiques pour le développement de l'économie verte. Cela passait notamment par du soutien public pour la recherche, de l'achat public durable, de l'investissement public dans des infrastructures durables, mais également l'imposition de taxes sur le nuisible à l'environnement.

On peut déjà supposer un blocus de la part des pays en développement ou certains pays très industrialisés, puisque la question de la taxe carbone sera remise sur la table, et qu'elle est bien souvent perçue par

ces pays comme un frein à leur croissance et à leurs exportations, alors que le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) avait publié en février 2011 un rapport qui s'intitule « Vers une économie verte », en vue de Rio+20. Ce document établit qu'en investissant seulement 2% du PIB mondial (soit 1 300 milliards d'euros) dans dix secteurs clés, on pourrait donner un véritable élan à l'économie verte, créer de l'emploi, et basculer d'une économie brune à une économie durable. Il y est également démontré qu'à l'horizon 2050, l'économie verte nécessiterait 40% d'énergie en moins que l'énergie brune, avec comme conséquence majeure de maintenir la hausse de la température moyenne à « seulement » 2 °C. Il sera également question de l'économie bleue, avec le développement de biocarburants issus de la culture d'algues.

L'autre grand thème sera le cadre institutionnel du développement durable. Il sera principalement question de renforcer le pilier environnemental. La France et l'Europe soutiendront la création de l'Organisation Mondiale de l'Environnement. D'autres pistes, comme l'établissement d'une organisation générale du développement durable, en charge de l'intégration du développement durable dans les institutions, ou le renforcement des politiques nationales en faveur du développement durable, devraient être débattues.

En attendant Rio+20, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes organisent le 31 janvier, à Paris, une conférence sur le thème de la gouvernance mondiale de l'environnement. Affaire à suivre...

PENDANT CE TEMPS-LA, EN FRANCE... CHANGEMENTS CLIMATIQUES : LA FRANCE ELABORE UN PLAN D'ADAPTATION

Par Camille MARGAN

Le 20 juillet 2011, le gouvernement a annoncé sa volonté d'agir face aux changements climatiques. Nathalie Kosciusko-Morizet a alors présenté à Paris le « Plan national d'adaptation aux changements climatiques » (PNACC), premier projet d'un tel type élaboré par un pays européen.

Ce plan est le résultat d'une concertation ayant débutée en 2009, suite à l'inscription dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, de la nécessité d'instituer un tel projet.

Le plan se fonde sur l'idée qu'une hausse de la température moyenne de 2°C est inéluctable à l'horizon 2100. Cette augmentation de la température s'accompagnera d'une remontée de la mer, de nombreuses canicules et de sécheresses plus intenses.

Il faut donc, dès maintenant, œuvrer face à un tel bouleversement climatique afin « d'anticiper et agir ». Le PNACC va donc établir des mesures et des moyens concrets entre 2011 et 2015 pour préparer la France aux futurs changements climatiques. Un bilan de mi parcours sera effectué en 2013 et une évaluation finale aura lieu.

Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques est composé de 80 actions, elles-mêmes découpées en 230 mesures. Les quatre axes clés du PNACC sont l'eau, la santé, la forêt et l'aménagement du territoire. Des mesures vont permettre notamment d'économiser l'eau avant de se retrouver confronté à une pénurie, de limiter l'apparition de certaines pathologies liées à l'environnement, d'adapter les forêts aux hausses de température et d'intégrer les contraintes dues aux changements climatiques lors de la construction ou de la rénovation de structures à longue durée de vie.

Le 9 décembre dernier l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a affiché sa volonté d'élaborer un plan local d'adaptation aux changements climatiques, en se centrant particulièrement sur l'eau. Le bassin Rhône – Méditerranée se retrouve actuellement confronté à des problèmes importants de sécheresse nécessitant la mise en œuvre d'un chantier dont l'objectif est de réaliser des économies d'eau pour contrer les pénuries à venir et ce en s'appuyant sur des études déjà menées à l'échelle du territoire local. De nouvelles études vont bien entendu être effectuées.

L'objectif de ce projet « à échelle réduite » est d'affiner les connaissances concernant le territoire donné dans le but d'agir avec précision et efficacité.

Ce plan d'action devrait voir le jour au cours de l'année 2012.